



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
12 avril 2005  
Français  
Original: anglais

**Session annuelle de 2005**

13-24 juin 2005

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana**

Assistance du FNUAP proposée : 27 millions de dollars, dont 15 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 12 millions à financer à l'aide de cofinancements et/ou d'autres ressources, notamment des ressources ordinaires

Période du programme : 5 ans (2006-2010)

Cycle d'assistance : Cinquième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

**Assistance proposée par domaines de base du programme**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé en matière de procréation	6,8	5	<b>11,8</b>
Population et développement	3,9	4	<b>7,9</b>
Situation des femmes	2,0	3	<b>5,0</b>
Coordination du programme et assistance	2,3	–	<b>2,3</b>
<b>Total</b>	<b>15,0</b>	<b>12</b>	<b>27,0</b>



## I. Analyse de la situation

1. Le Ghana jouit d'une relative stabilité sur les plans politique et socioéconomique. Le taux d'accroissement du PIB est passé de 4,2 % en 2002 à 5,8 % en 2004. D'ici à la fin de 2007, le taux de pauvreté devrait tomber à 32 %, voire à un pourcentage inférieur.

2. Le recensement de 2000 a montré que la population du Ghana comptait 18,9 millions d'habitants et que son taux de croissance annuel était de 2,7 %. Le taux de fécondité total a diminué passant de 6,4 à 4,4 enfants par femme entre 1988 et 2003. La prévalence des méthodes modernes de contraception est passé de 5 % en 1988 à 19 % en 2003. Mais la demande non satisfaite de planification familiale reste forte, s'établissant à 40 %.

3. Le taux de mortalité infantile, qui était de 77 pour 1 000 naissances vivantes en 1988, n'était plus que de 57 pour 1 000 en 1998, mais il est remonté à 64 pour 1 000 en 2003. L'espérance de vie est de 59 ans (57 ans pour les hommes et 69 pour les femmes). Le taux de mortalité maternelle est élevé, la moyenne nationale étant de 214 décès pour 100 000 naissances vivantes; toutefois, dans certains districts, ce taux est supérieur à 700. Bien que le taux de couverture des soins prénataux atteigne 92 %, moins de la moitié des accouchements ont lieu sous la supervision de professionnels de la santé.

4. L'accès aux services de santé laisse à désirer, notamment à l'échelle des collectivités locales, et il n'existe pas de système d'urgence obstétrique efficace. La lenteur avec laquelle les femmes prennent leurs affaires en main contribue à la persistance de certains comportements regrettables en matière de santé. Certaines pratiques traditionnelles comme les mutilations et ablations génitales féminines, qui ont essentiellement cours dans le nord du Ghana, ne font qu'exacerber la situation.

5. Les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/sida sont des problèmes majeurs. Le taux de prévalence du VIH qui est passé de 2,3 % en 2000 à 3,6 % en 2003 devrait dépasser les 9 % d'ici à 2014. De 6:1 en 1987, le rapport du nombre de femmes séropositives au nombre d'hommes séropositifs est passé à 2:1.

6. Bien que les femmes représentent 50,5 % de la population, elles ne sont que 25 à siéger au Parlement qui compte au total 230 députés. Les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes s'élèvent à 52 % et à 63 % respectivement. La violence à l'égard des femmes est un problème important.

7. La tranche d'âge des 10 à 25 ans représente 30,5 % du total de la population. Les jeunes, notamment les jeunes filles, sont particulièrement vulnérables car ils sont souvent exposés à des relations sexuelles non protégées. Le taux d'utilisation de la contraception parmi les adolescents n'est que de 6,4 % et la moitié des besoins dans ce domaine ne sont pas satisfaits. Il ressort d'une étude récente que 35 % des femmes qui se sont fait avorter sont des jeunes femmes ou des jeunes filles et que l'avortement est une cause de mortalité maternelle importante. La plupart des problèmes d'hygiène sexuelle et de santé procréative auxquels se heurtent les adolescents tiennent à la quantité limitée d'informations et de services disponibles en matière de santé procréative ainsi qu'aux difficultés d'accès à ce type de renseignements et de prestations.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

8. Le volet population et développement du précédent programme de pays a avivé l'intérêt que le Gouvernement ghanéen prête aux questions de population. Le programme a prêté un appui à l'analyse et à la publication de profils de districts établis à partir de données recueillies lors du recensement de 2000 ainsi qu'à la diffusion de notes d'information, de façon à mettre à la disposition des districts des données et renseignements relatifs à la population et au VIH/sida. En outre, le programme a dispensé aux agents affectés à son exécution une formation à la prise en compte des problèmes de population et de sexospécificité lors du processus de planification.

9. Le programme a également permis de promouvoir l'égalité des sexes et de s'attaquer à la violence à l'égard des femmes par le biais d'activités de plaidoyers et d'efforts visant à faire évoluer les comportements. Le Gouvernement est en train d'examiner un projet de loi sur la violence au sein de la famille. Le développement des activités de plaidoyer et le resserrement des liens de partenariat ont facilité la prise en considération des questions de sexospécificité et du problème du VIH/sida lors de l'élaboration des plans du secteur public.

10. Dans le domaine de la santé en matière de reproduction, le programme a aidé, essentiellement en milieu urbain, à faciliter l'accès à des services de santé procréative intégrés et de haute qualité, et à faire en sorte que ces prestations soient plus disponibles. Le programme a aussi permis de former des prestataires de services; d'augmenter le nombre de centres de prestation de services; de mieux desservir la population en ayant recours au système d'aiguillage en place; et d'accroître la quantité de produits de santé procréative.

11. Le principal résultat obtenu dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative des adolescents a été l'augmentation, dans les 20 districts couverts par le projet de l'Alliance pour la jeunesse africaine (AYA), de la quantité d'informations et de services de santé intégrés et soucieux d'équité entre les sexes, destinés aux adolescents et axés sur la prévention du VIH/sida. Au nombre des progrès réalisés, on citera l'inclusion, dans les programmes de cours des écoles d'infirmières, d'un enseignement portant sur l'hygiène sexuelle et la santé procréative des adolescents; l'institution de services conçus pour la jeunesse dans les établissements publics et privés; et le renforcement de la capacité qu'ont les collectivités locales à mener à bien des initiatives portant sur la santé procréative, à la situation des femmes ainsi que l'hygiène sexuelle et la santé procréative des adolescents.

12. Un des principaux enseignements tirés est qu'il importe de cibler les ressources, aux niveaux tant géographique que thématique. En outre, on a compris qu'il était important d'associer les notables et les organisations religieuses aux efforts touchant à la santé procréative, aux droits en matière de procréation, à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative des adolescents, à la situation des femmes et au VIH/sida.

## III. Projet de programme

13. Le programme de pays a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population du Ghana en appuyant les politiques et les programmes

portant sur les domaines suivants : population, santé procréative et égalité des sexes. Le projet de programme a été élaboré sous les auspices du Ministre des finances et de la planification économique avec la pleine participation du Gouvernement et des partenaires de la société civile. Il est conforme à la stratégie ghanéenne de lutte contre la pauvreté, à la politique du Ghana en matière de population, au programme de travail du Ministère de la santé et à la politique nationale à l'égard des femmes.

14. Le programme qui se fonde sur le respect des droits de l'homme et sur les principes de l'égalité entre hommes et femmes, est axé sur l'amélioration de la santé maternelle en vue de lutter contre la pauvreté, un objectif qui compte parmi ceux du Millénaire pour le développement et qui a été énoncé lors des deux examens décennaux de la mise en œuvre des décisions de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que dans le bilan commun de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le programme aidera à élaborer une feuille de route pour le Ghana visant à atteindre les objectifs du Millénaire en matière de santé maternelle et néonatale.

15. Le programme comportera deux volets régionaux, à savoir : le projet AYA (Alliance pour la jeunesse africaine), qui prendra fin en 2005 et un projet bénéficiant du soutien de la Commission européenne qui s'achèvera en 2006. Le programme contribuera à la réalisation des produits suivants du FNUAP : santé, VIH/sida, égalité des sexes, démarginalisation des femmes, gestion des données et droits de l'homme.

16. Bien qu'axé sur les districts, le programme couvrira l'ensemble du territoire national, et ce, dans les domaines suivants : achat de produits de santé procréative, élaboration de normes et de protocoles, collecte de données et activités de plaidoyer. Le degré de priorité accordé à chacune des régions sera fonction des éléments ci-après : a) les enseignements tirés; b) la diversité socioculturelle; c) le niveau de pauvreté; et d) les mesures de décentralisation et les politiques en faveur des pauvres adoptées par le Gouvernement.

17. Le programme poursuivra ses interventions dans certains districts situés dans les trois régions septentrionales du Ghana, et ce par la voie d'un accord de programmation conjointe conclu avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Pour maximiser l'impact du projet AYA et du projet exécuté conjointement par le FNUAP et par la Commission européenne, le programme renforcera ses activités et les étendra à la région centrale du Ghana. Certains districts de la région de la Volta seront également choisis pour leur diversité géographique et culturelle.

18. Le projet de programme comporte les trois volets suivants : santé en matière de procréation, population et développement, et situation de la femme. Ces volets intègrent certains éléments qui se recoupent tels que l'analyse des spécificités, une approche sensible aux différences socioculturelles et fondée sur les droits, et des activités de plaidoyer.

**Santé en matière de procréation**

19. Le volet relatif à la santé procréative a deux produits : a) le recours accru à des services de santé procréative de haute qualité; b) un environnement favorable à la santé et aux droits en matière de procréation.

20. **Produit 1.** Amélioration de l'accès aux soins de santé maternelle et aux services conçus à l'intention de la jeunesse dans les districts où est exécuté le programme. Ce produit sera obtenu en procédant à une évaluation des besoins en matière d'installation en vue d'améliorer la qualité des services de santé procréative, notamment ceux qui sont destinés aux adolescents, et en modernisant certains centres de santé préalablement choisis afin qu'ils puissent dispenser des soins obstétricaux d'urgence. Le programme permettra d'évaluer les aptitudes des prestataires de service dans les domaines suivants : aptitude à dispenser des soins permettant de sauver des vies, gestion des programmes, planification familiale, hygiène sexuelle et santé des adolescents en matière de procréation et ses opérations visant à guérir les femmes atteintes d'une fistule. Le programme mettra l'accent sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du VIH parmi les jeunes ainsi que parmi les femmes enceintes et celles qui ne le sont pas, de même qu'il fournira un appui au programme de distribution de préservatifs. La planification familiale sera la clef de voûte du programme, lequel aidera également le Gouvernement ghanéen à mettre en œuvre la stratégie qu'il a adoptée pour assurer la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative.

21. **Produit 2.** Faire évoluer le comportement des hommes, des femmes et des jeunes, notamment ceux qui vivent dans des districts bénéficiant d'un appui du FNUAP, dans la santé en matière de procréation. Ce produit est obtenu en offrant un environnement qui puisse aider les femmes et les jeunes filles à programmer par elles-mêmes leurs grossesses; en veillant à ce que les accouchements se déroulent dans des conditions de sécurité; et en atténuant les risques liés à la grossesse et à l'accouchement. Ce programme contribuera également à la création d'un centre de soins communautaire ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie visant à encourager les familles à faire soigner rapidement les patientes en cas d'urgence obstétrique. En outre, il aidera à concevoir des stratégies de modification des comportements qui tiennent compte des sexes et des particularités culturelles.

22. **Produit 3.** Renforcer l'aptitude des organismes d'exécution à agir, à planifier, à concevoir, à mettre en œuvre, à surveiller et à évaluer les services de santé et ceux qui sont spécifiquement destinés aux adolescents, autant dans l'échelle nationale que dans les districts préalablement choisis. Le programme aidera à améliorer les aptitudes à la gestion des programmes, en particulier les capacités des équipes de gestion sanitaire mises sur pied à l'échelle des districts, de sorte que le programme de travail du Ministère de la santé puisse être pris en compte lors de l'élaboration des plans et budgets relatifs à la santé en matière de procréation et à la santé des adolescents. Le programme permettra également d'améliorer l'aptitude des personnes et entités chargées de son exécution, à mener des activités de plaidoyer et à nouer des liens de partenariat, en vue de lever les ressources nécessaires pour assurer sa viabilité. Il prêtera également un appui aux études et travaux de recherche opérationnels en vue d'encourager les modes de programmation et d'exécution, axés sur les indices et les résultats.

23. **Produit 4.** Renforcer, tant à l'échelle nationale que dans les districts bénéficiant du soutien du FNUAP, les activités de plaidoyer en faveur de la santé en

matière de procréation, de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative des adolescents, des droits en matière de procréation et des femmes, et sensibiliser davantage la population à ces questions. Le programme diffusera des informations relatives aux politiques suivies de santé de la procréation et d'égalité des sexes ainsi qu'aux lois et règlements, de même qu'il s'emploiera à mieux sensibiliser la population à ces questions. Il cherchera aussi à améliorer l'aptitude de certains établissements à élever le niveau de prise de conscience à l'échelle nationale et communautaire, et à promouvoir l'application des lois susmentionnées. Il se fondera également sur l'expérience constructive que le projet AYA a permis d'acquérir, et collaborera avec des organismes partenaires comme la United States Agency for International Development (USAID)

### **Population et développement**

24. Le résultat escompté du volet relatif à la population et au développement est le suivant : a) Recours accru à des données fiables relatives à la population et à la santé de la procréation aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation du développement; et b) Renforcement à tous les niveaux des liens entre la population, la santé procréative, l'égalité des sexes et le développement, dans les politiques et les programmes.

25. **Produit 1.** Obtention, tant à l'échelle nationale que dans les districts bénéficiant de l'appui du FNUAP, de données fiables ventilées par âge, par sexe et par répartition spatiale concernant la population et la santé de la procréation. Le programme prêtera un appui avec le concours du Gouvernement et de ses partenaires de développement, aux préparatifs du recensement de la population et des logements prévus pour 2010. Il appuiera également des travaux de recherche opérationnelle, des études socioculturelles, l'établissement de profils de district ainsi que la réalisation de l'enquête démographique et sanitaire de 2008. Au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, avec le concours du Service de la statistique et de la Commission nationale pour la planification du développement, il aidera à mettre au point la base de données *DevInfo* afin d'appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes à l'échelle nationale. Il aidera aussi à créer une base de données propre au programme de pays.

26. **Produit 2.** Renforcement des capacités institutionnelles et techniques, qui permettent de prendre en considération les problèmes de population, de santé de la procréation et de sexospécificités lors de l'élaboration des plans et du développement des budgets à l'échelle nationale et dans les districts qui bénéficient de l'appui du FNUAP. Le programme permettra de dispenser, à l'échelle nationale comme dans les districts où il est exécuté, une formation visant à renforcer les moyens dont dispose le personnel pour intégrer les questions de population, de santé et de sexospécificité au processus de planification du développement. Le programme aidera également les établissements universitaires à mener des recherches et des activités de formation portant sur les domaines susmentionnés.

### **Situation des femmes**

27. Le produit du volet relatif à la situation des femmes est le suivant : amélioration des cadres institutionnel et social en vue de promouvoir les droits des femmes et des fillettes et d'œuvrer en faveur de l'égalité entre hommes et femmes.

28. **Produit 1.** Renforcement de l'aptitude des instances nationales et locales, en particulier du Gouvernement, du Parlement, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile, à appliquer de manière efficace la politique nationale en faveur des femmes. Ce produit sera obtenu en appuyant les efforts que déploient les institutions nationales en vue de renforcer leur aptitude à intégrer les problèmes de sexospécificité, à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes, et à démarginaliser ces dernières. Le programme permettra aussi de resserrer les liens de partenariat et de collaboration qui existent entre les groupements économiques et les associations religieuses et professionnelles de femmes.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation des programmes**

29. Le programme de pays est lié à la stratégie ghanéenne de lutte contre la pauvreté. Le Ministère des finances et de la planification économique fera office d'autorité de coordination gouvernementale. Les trois volets du programme – population et développement, santé procréative et égalité entre les sexes et situation des femmes – seront coordonnés par le National Population Council, le Ministère de la santé et le Service de santé du Ghana ainsi que par le Ministère de la condition féminine et le Ministère chargé de la condition des femmes et des enfants, respectivement. Des organismes gouvernementaux, des organisations des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et nationales figurent au nombre des partenaires d'exécution.

30. Le programme établira des mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation systématique qui s'inscriront dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats. Des données seront produites à partir des résultats de travaux de recherche à caractère socioculturel, par le biais de systèmes de gestion de l'information, du recensement et d'autres enquêtes et au moyen d'indicateurs mutuellement convenus par le Gouvernement, les organes et organismes des Nations Unies et d'autres partenaires.

31. On tentera, par une stratégie de mobilisation des ressources, de renforcer l'appui financier interne fourni aux assemblées de district de sorte que celles-ci puissent mener des activités dans les domaines suivants : population, santé de la procréation, égalité des sexes. Le programme permettra de resserrer les liens de partenariat avec les donateurs traditionnels et d'obtenir des ressources supplémentaires auprès d'autres institutions internationales et bilatérales.

32. Le bureau de pays du FNUAP comprend un représentant et son adjoint, un administrateur national de programme, un directeur des opérations, du personnel recruté au plan national et affecté à l'exécution des projets ainsi que du personnel d'appui. Un poste de vice-représentant a été demandé. Quatre administrateurs nationaux de programme sont en train d'être recrutés, au titre des effectifs approuvés pour le bureau de pays. D'autres agents et deux Volontaires des Nations Unies pourraient également être recrutés sur le plan national pour renforcer l'exécution du programme. L'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP à Dakar (Sénégal) fournira un appui technique au programme avec le concours d'institutions nationales et de consultants.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Ghana

**Priorité nationale :** a) combler les inégalités existantes en ce qui concerne l'accès à des soins de santé de haute qualité; et b) mettre en œuvre des programmes spéciaux visant à aider les personnes vulnérables et les exclus

**Résultat du PNUAD :** accroître le nombre de Ghanéens, notamment ceux qui vivent dans les régions les plus démunies, dont le droit à la santé est réalisé

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Santé en matière de procréation	<p><b>Résultat 1 :</b> Recours accru à des services de haute qualité en matière de santé procréative</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'accouchements effectués avec l'aide d'une accoucheuse qualifiée</li> <li>Pourcentage, ventilé par sexe, d'adolescents ayant recours aux services de santé de la procréation qui leur sont spécifiquement destinés</li> </ul> <p><b>Point de comparaison :</b> Rapport annuel de 2004 sur la médecine procréative et la santé de l'enfant</p> <p><b>Résultat 2 :</b> Création d'un environnement favorable à la promotion de la santé et des droits en matière de procréation</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure dans laquelle il est tenu compte de la santé en matière de reproduction et de la situation des femmes dans le rapport sur les OMD et dans d'autres rapports de pays pertinents</li> </ul> <p><b>Points de comparaison :</b> CCA/UNDAF III (2006-2010); l'examen annuel du programme de travail du Ministère de la santé</p>	<p><b>Résultat 1 :</b> Amélioration de l'accès aux soins de santé maternelle et aux services conçus pour la jeunesse dans les districts où le programme est exécuté</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de centres dispensant des soins obstétriques d'urgence élémentaires et complets dans les districts où le programme est exécuté</li> <li>Pourcentage de centres offrant des services spécifiquement destinés aux jeunes dans les districts où le programme est exécuté</li> </ul> <p><b>Point de comparaison :</b> Évaluation de la prestation de services au Ghana en 2003</p> <p><b>Résultat 2 :</b> Amélioration du comportement des hommes, des femmes et des jeunes, notamment ceux qui vivent dans les districts bénéficiant d'un appui du FNUAP, en ce qui concerne la santé en matière de procréation</p> <p><b>Indicateurs de résultats :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du pourcentage d'hommes et de femmes au fait des complications pouvant survenir durant la grossesse ou au moment de l'accouchement</li> <li>Augmentation du pourcentage d'hommes et de femmes, notamment les jeunes, qui connaissent les symptômes d'au moins deux MST ainsi que les moyens de traitement indiqués pour ce type de maladies</li> </ul>	<p>UNICEF; OMS; PAM</p> <p>Agence danoise pour le développement international (DANIDA)</p> <p>Department for International Development of the United Kingdom (DFID)</p> <p>Gouvernement néerlandais</p> <p>Agence japonaise de coopération internationale</p> <p>USAID</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Union européenne</p>	<p>Montant total des ressources : 11,8 millions de dollars</p> <p>Ressources ordinaires : 56,8 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 5 millions de dollars</p>



<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
--------------------------------	--	---	-----------------------------	---

- Taux de prévalence de la contraception

**Points de comparaison :** Statistiques et services de santé du Ghana pour 2005; enquête sur la situation démographique et sanitaire du Ghana pour 2003

**Résultat 3 :** Renforcement de l'attitude des organismes d'exécution à gérer, planifier, concevoir, mettre en place, suivre et évaluer les services de santé en matière de procréation et des services de santé conçus pour les adolescents, à l'échelle nationale et dans les districts ciblés

**Indicateurs de résultats :**

- Nombre d'équipes de gestion sanitaire à l'échelle des districts qui ont adopté des plans d'achat de produits de santé procréative
- Nombre de plans sanitaires à l'échelle des districts comportant des services intégrés de santé de la procréation ainsi que d'hygiène sexuelle et de médecine procréative spécifiquement conçus pour les adolescents

**Résultat 4 :** Développement des activités de plaidoyer et sensibilisation accrue aux questions touchant à la santé de la procréation, aux problèmes d'hygiène sexuelle et de santé procréative des adolescents, aux droits en matière de reproduction et à la situation des femmes, à l'échelle nationale et dans les districts bénéficiant de l'appui du FNUAP

**Indicateurs de résultats :**

- Nombre de partenaires d'exécution œuvrant en faveur de la santé et des droits en matière de procréation, de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative des adolescents et des femmes
- Total des ressources non budgétaires recueillies à l'échelle nationale et des districts, et destinées à appuyer les volets « santé en matière de procréation » et « situation des femmes »

**Priorité nationale** : Renforcer l'aptitude à surveiller et à évaluer le programme (la stratégie de lutte contre la pauvreté au Ghana)

**Résultat du PNUD** : Faire en sorte que d'ici à 2010, les processus d'élaboration de politiques, de planification, de budgétisation, de surveillance et d'évaluation soient appuyés à tous les niveaux, par des informations touchant à la gestion efficace des données

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Produits de programme de pays, indicateurs, points de comparaison et objectifs</i>	<i>Rôle des partenaires<sup>1</sup></i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Population et développement	<p><b>Résultat 1</b> : Utilisation accrue de données fiables relatives à la population et à la santé en matière de reproduction aux fins de la planification du suivi et de l'évaluation du développement</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de politiques, de plans de développement et de programmes nationaux et sectoriels qui établissent un lien entre les problèmes de population, les droits en matière de procréation, la situation des femmes et le développement socioéconomique</li> </ul> <p><b>Points de comparaison</b> : CCA/UNDAF III (2006-2010); stratégie ghanéenne de lutte contre la pauvreté; plans nationaux et sectoriels</p> <p><b>Résultat 2</b> : Renforcement des liens établis entre les questions de population, la santé en matière de procréation, la situation des femmes et le développement, dans les politiques et programmes</p> <p><b>Indicateur de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement du pourcentage du budget de la santé alloué à l'achat de moyens contraceptifs</li> </ul> <p><b>Points de comparaison</b> : Stratégie de lutte contre la pauvreté au Ghana; CCA/UNDAF III (2006-2010); programme de travail II du Ministère de la santé</p>	<p><b>Résultat 1</b> : Obtention dans les délais requis de données fiables portant sur la population et la santé en matière de procréation, ventilées par âge, par sexe et par répartition spatiale, à l'échelle nationale et dans les districts bénéficiaires de l'appui du FNUAP</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bases de données démographiques et enquête démographique et sanitaire du Ghana pour 2008</li> <li>• Données ventilées par district et portant sur la population sont disponibles</li> </ul> <p><b>Points de comparaison</b> : CCA/UNDAF III (2006-2010); recensement de 2000; enquête démographique et sanitaire du Ghana pour 2003</p> <p><b>Résultat 2</b> : Renforcement de l'aptitude institutionnelle et technique à intégrer questions de population et de santé en matière de procréation et d'égalité des sexes à l'élaboration de plans et de budgets pour le développement, à l'échelle nationale et dans les districts bénéficiant d'un appui du FNUAP</p> <p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes employées par les partenaires d'exécution capables d'intégrer les questions de population au processus de planification de développement</li> </ul> <p><b>Point de comparaison</b> : Rapports sur la formation</p>	<p>UNICEF, PNUD</p> <p>DFID</p> <p>Banque mondiale</p> <p>Union européenne</p> <p>USAID</p> <p>Agence japonaise de coopération internationale</p> <p>Ambassade de Chine</p>	<p>Montant total des ressources : 7,9 millions de dollars</p> <p>Ressources ordinaires : 3,9 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 4 millions de dollars</p>

**Priorité nationale** : Intégrer les problèmes intéressant les femmes et les enfants au processus national de développement afin d'améliorer la situation de la population ghanéenne, notamment des femmes et des enfants, aux plans social, juridique, civil, politique, économique et culturel

**Résultat du PNUAD** : Doubler d'ici à 2010 le pourcentage de scolarisation dans les districts les plus démunis et faire en sorte que, dans l'enseignement élémentaire, les taux de scolarisation, de rétention et de réussite soient les mêmes pour les garçons et les filles

Situation des femmes	<p><b>Résultat</b> : Amélioration des cadres institutionnels et sociaux visant à promouvoir les droits des femmes et des fillettes ainsi que l'égalité des sexes</p>	<p><b>Résultat 1</b> : Renforcement de l'aptitude des instances nationales et locales, en particulier du Gouvernement, du parlement, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile, à mettre en œuvre efficacement la politique nationale en faveur des femmes</p>	<p>UNICEF, PNUD; Organisation internationale du Travail (OIT); OMS, PAM</p>	<p>Montant total des ressources : 5 millions de dollars</p>
	<p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'assemblées de district dotées d'une réglementation visant à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes</li> <li>• Nombre de plans sectoriels qui tiennent compte des questions de sexospécificités</li> </ul>	<p><b>Indicateurs de résultat</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'établissements ayant la capacité d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et de l'amélioration de la condition des femmes et des fillettes</li> <li>• Nombre de députés aptes à plaider la cause des femmes</li> </ul>	<p>Agence canadienne pour le développement international DFID</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 millions de dollars</p>
	<p><b>Points de comparaison</b> : Comptes rendus des assemblées de district; politique à l'égard des femmes</p>	<p><b>Points de comparaison</b> : Rapports de formation; comptes rendus des débats parlementaires et informations rapportées par les médias</p>	<p>Banque mondiale Agence japonaise de coopération internationale</p>	<p>Autres ressources : 3 millions de dollars</p>
				<p>Coordination du programme et assistance : 2,3 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires</p>